



Legs et Donation à la Fondation du Souffle

Le don qui dépasse le temps

Le souffle, c'est la vie



Sommaire



- P 4-5** La Fondation du Souffle,
son histoire et ses missions
- P 6-7** Legs et Donations :
mieux les comprendre
- P 8** Vos questions,
nos réponses
- P 9** 3 exemples concrets
d'utilisation de fonds reçus
- P 10-11** Comment rédiger
clairement ses intentions

Le mot du Président



**Pr Bruno
Housset
Président de
la Fondation
du Souffle**

Respирer est la chose la plus naturelle du monde. Nul besoin d'y penser. Mais quand la respiration devient souffrance, rien d'autre n'a plus d'importance, la vie est envahie, le champ du possible rétrécit inexorablement. C'est le *motto* de la Fondation du Souffle : protéger le souffle, c'est protéger la vie, car le souffle c'est la vie.

Pour cela, nous menons un combat aujourd'hui centenaire contre l'une des premières causes de mortalité au monde : les maladies respiratoires.

En France, elles touchent chaque année 10 millions de personnes. Ce fléau mondial est en constante progression, la mauvaise qualité de l'air que nous respirons l'aggravant.

A ce rythme, il provoquera, si rien n'est fait, 12 millions de morts par an d'ici 2020. Des milliers de vies sont en jeu. Il nous faut agir.

C'est grâce au soutien et à la générosité de ses donateurs que la Fondation du Souffle est en mesure de le faire et contribue à sauver concrètement des vies.

Les rejoindre en effectuant une donation ou un legs, c'est faire un choix : celui d'aider ces millions de Français dont une part importante vit dans une grande souffrance respiratoire.

Merci de votre générosité qui nous permettra de leur venir en aide. Elle est vitale.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Housset', is positioned in the bottom right corner of the page. The background behind the signature consists of a pattern of small yellow dots.



Notre histoire

A l'origine de la Fondation du Souffle, il y a le Comité National contre les Maladies Respiratoires. Reconnu d'Utilité Publique dès sa création en 1916.

Aujourd'hui, la Fondation du Souffle réunit les principales structures de la pneumologie : le réseau des Comités contre les Maladies Respiratoires, le Fonds de Recherche en Santé Respiratoires (FRSR), la Société de Pneumologie de Langue Française (SPLF), la Fédération Française de Pneumologie (FFP), la Fédération Française des Associations et Amicales de Malades, Insuffisants ou handicapés Respiratoires (FFAAIR), le Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux (CPHG) et bien d'autres...

La Fondation du Souffle regroupe ainsi des chercheurs, des médecins et des malades, tous unis pour agir pour le souffle, l'air et la vie.

Cette union nous rend plus forts pour opérer dans une époque où les maladies respiratoires restent l'une des premières causes de mortalité, où les conditions climatiques et la précarité menacent le souffle et la vie.

La Fondation mène à bien ses missions grâce à la générosité de ses donateurs et de ses partenaires industriels. Son activité organisée quotidiennement autour de 3 missions statutaires, est relayée par un réseau départemental et régional très actif.

Nos missions

Subventionner

La Fondation du Souffle finance la Recherche pneumologique française ainsi que la soutenance de thèses. Un Conseil scientifique, composé d'experts reconnus internationalement, sélectionne avec rigueur les projets et suit scrupuleusement leur réalisation. Depuis 1970, plus de 600 travaux de recherche en Pneumologie ont été financés grâce au soutien de nos donateurs.

Soutenir

Faire face aux besoins immédiats, répondre aux situations d'urgence en attente d'une prise en charge régulière... La Fondation et son réseau interviennent dans tous les départements attribuant un soutien financier aux malades respiratoires confrontés à des situations sociales mettant en péril leur guérison. Il n'est pas un jour sans qu'un malade soit secouru par la Fondation et son réseau.

Prévenir

Auprès des jeunes, avec 2 actions majeures :

- La sensibilisation dès l'enfance à la prévention du souffle, dans la continuité de la Campagne du Timbre initiée en 1925 pour lutter contre la tuberculose.
- La prévention du tabagisme pour contrer les incitations dont ils sont la cible.

Auprès du Grand Public et des patients

en communiquant sur les risques liés à l'environnement et sur la souffrance que représente l'essoufflement, convergence des maladies respiratoires :

Avec un site Internet : www.lesouffle.org

Par la participation aux Journées Mondiales de sensibilisation aux souffrances respiratoires, en particulier contre la B.P.C.O., l'asthme, la tuberculose ...

Par la participation à des événements qui placent la qualité de l'air au tout premier rang (La Fête du Souffle).

Par la participation à l'éducation thérapeutique des malades respiratoires.

Par la promotion du sevrage tabagique et l'accompagnement des fumeurs.

Plus de 200 000 brochures à destination du Grand public sont distribuées tous les ans. Nos experts sont régulièrement consultés pour apporter leur contribution dans les médias.

Comment nous aider, tout de suite ou plus tard ?

Donner tout ou partie de vos biens à la Fondation du Souffle, c'est être sûr de la bonne utilisation de ce qui représente le fruit du travail ou de l'épargne de toute votre vie.



Nous aider dès aujourd'hui une donation à la Fondation du Souffle

Ainsi vous transférez de façon immédiate et irrévocable, la propriété d'un bien mobilier ou immobilier. Cette donation peut être consentie en pleine propriété, c'est à dire sans réserves.

Nous aider pour demain les legs à la Fondation

La totalité de votre patrimoine

Il s'agit du **LEGS UNIVERSEL**

Une partie de votre patrimoine

Il s'agit du **LEGS A TITRE UNIVERSEL**

Par exemple : la moitié, le tiers ou le quart d'un bien mobilier (portefeuille de titres, œuvres d'art,..) ou d'un bien immobilier.

Un bien déterminé en particulier

Il s'agit du **LEGS A TITRE PARTICULIER**

Par exemple : une somme d'argent bien définie, un bien mobilier (un compte bancaire, un portefeuille de titres) ou un bien immobilier (un appartement, une maison...)

LES DONATIONS DE CONTRATS D'ASSURANCE VIE

Lors de la souscription d'un contrat d'assurance-vie, vous pouvez désigner la Fondation du Souffle comme bénéficiaire. Il est toujours possible de modifier la clause de souscription existante afin de faire bénéficier la Fondation du Souffle d'une assurance-vie. Par ailleurs, il est également possible de faire bénéficier de tout ou partie du contrat d'assurance-vie.



Questions / Réponses

COMMENT ÊTRE SÛR(E) QUE MON TESTAMENT SERA EXÉCUTÉ ?

Une des meilleures garanties est de confier votre testament à un notaire qui l'enregistrera en toute confidentialité au fichier central des dernières volontés.

QUE PUIS-JE LÉGUER OU DONNER À LA FONDATION DU SOUFFLE ?

Des liquidités, des biens immobiliers, des meubles, des bijoux, des actions, des assurances-vies, etc. . .

COMMENT PUIS-JE ÊTRE SÛR(E) QUE LES SOMMES DONNÉES ET/OU LÉGUÉES SERONT UTILISÉES À BON ESCIENT ?

Nos comptes sont vérifiés et certifiés chaque année par un commissaire aux comptes indépendant.

QUELS SONT LES AVANTAGES À FAIRE UNE DONATION OU UN LEGS À LA FONDATION DU SOUFFLE ?

La Fondation du Souffle, reconnue d'Utilité Publique, bénéficie d'une exonération totale des droits de successions. Les dons, legs et donations qui lui sont faits lui reviennent en intégralité. Parlez-en à un notaire qui reste votre meilleur conseiller et qui vous assistera dans vos démarches et dans vos choix.

J'AI DES HÉRITIERS, MAIS SOUHAITERAIS FAIRE UN LEGS À LA FONDATION DU SOUFFLE. EST-CE POSSIBLE ?

Oui tout à fait. Si vous avez des héritiers réservataires, la loi française vous autorise à disposer d'une partie de vos biens. Parlez-en à votre notaire.

3 exemples concrets



UN LEGS POUR AIDER LA RECHERCHE

Marcel B. nous a institué comme légataire universel et bénéficiaire de son contrat d'assurance vie. A son décès, la Fondation s'est vu remettre la somme de 30 000 € qui a été intégralement investie dans la recherche scientifique en pneumologie.

UN LEGS POUR AIDER LA PRÉVENTION

Odette S. nous a légué sa propriété. Elle souhaitait que la somme de la vente de ce bien serve en intégralité aux actions de prévention que nous menons. Elle a également souhaité que la Fondation se charge de l'entretien de sa tombe.



UN LEGS POUR ASSISTER LES MALADES

Joseph L. nous a institué comme légataire particulier et nous a légué la somme de 20 000 €. Cette somme a servi à mener des actions de solidarité vitale et à aider financièrement des malades respiratoires en grande précarité.

D'autres questions ?
Appelez le 01 46 34 58 80



Comment rédiger son testament olographe* ?

Vous désirez léguer la totalité de vos biens à la Fondation du Souffle, vous choisissez LE LEGS UNIVERSEL et vous écrivez :

*Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure. Je soussigné(e)...(vos prénoms et nom), né(e) le... (votre date de naissance), demeurant à... (votre adresse complète) institue comme légataire universel, sans aucune exception ni réserve, **la Fondation du Souffle dont le siège social est 66 boulevard Saint-Michel - 75006 Paris.***

Je nomme son Président mon légataire universel (ayant le droit de déléguer ou substituer) avec les pouvoirs de saisine les plus étendus.

Écrit entièrement de ma main le... (jour/mois/année de rédaction du testament).

Votre signature.

Vous désirez léguer une part ou une catégorie de vos biens à la Fondation, vous choisissez LE LEGS À TITRE UNIVERSEL et vous écrivez :

*Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure. Je soussigné(e)...(vos prénoms et nom), né(e) le... (votre date de naissance), demeurant à... (votre adresse complète) lègue à **la Fondation du Souffle dont le siège social est 66 boulevard Saint-Michel - 75006 Paris** (ici, vous listez la fraction de votre patrimoine ou la catégorie de biens que vous souhaitez léguer à la Fondation du Souffle).*

Écrit entièrement de ma main le... (jour/mois/année de rédaction du testament). Votre signature.

Vous désirez léguer à notre Fondation l'intégralité ou une partie de votre patrimoine, voici quelques conseils de rédaction.

Vous désirez léguer un bien précis à la Fondation du Souffle, vous choisissez LE LEGS À TITRE PARTICULIER et vous écrivez :

*Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure. Je soussigné(e)... (vos prénoms et nom), né(e) le... (votre date de naissance), demeurant à... (votre adresse complète) lègue à **la Fondation du Souffle dont le siège social est 66 boulevard Saint-Michel - 75006 Paris** (ici vous décrivez le bien que vous léguez à la Fondation du Souffle ; exemple : une maison située à Pau - Pyrénées-Atlantiques - 79 rue de l'Enfant Jésus).*

Écrit entièrement de ma main le... (jour/mois/année de rédaction du testament). Votre signature.

* Testament olographe

Il est rédigé, daté et signé de la main du testateur dans son intégralité. Il peut être rédigé en tout lieu.

Testament authentique

Il est dicté soit à un notaire en présence de deux témoins, soit à deux notaires qui dressent un acte.

À tout moment, il est possible de modifier le contenu de votre testament.

Votre notaire

Vous voulez être assuré que votre rédaction est absolument conforme ? Votre notaire saura utilement vous conseiller, vous permettra de lever les ambiguïtés et surtout d'écarter les rédactions non conformes à la loi.

*Ce que vous ferez
apportera bien plus
qu'un grand soutien
à ceux que vous aidez.
C'est un don d'espoir.*

Merci.



LE SOUFFLE, C'EST LA VIE

Fondation du Souffle

Fondation de Recherche reconnue d'utilité publique

Maison du Poumon

66, Boulevard Saint Michel - 75006 Paris

Téléphone : 01 46 34 58 80 - Fax : 01 43 29 06 26

www.lesouffle.org – Email : contact@lesouffle.org